



Un événement de vie fragilise votre équilibre familial

La Caf vous accompagne

Séparation

**Parents
seuls**

Impayés de loyer

Décès

Arrivée d'un enfant

Bénéficiaires : familles avec enfants à charge ou à naître - Parent allocataire ou non

**Prendre rendez-vous
avec un travailleur social de la Caf**
(en présentiel ou par téléphone)

par téléphone : 02 97 62 28 52 (sauf le jeudi)

par mail : servicesocial@caf56.caf.fr



ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ ET CONFIDENTIEL

Séparation
actée ou en projet



Parents seuls

Les travailleurs sociaux sont à votre disposition

pour vous écouter, vous guider dans les démarches, vous soutenir et vous accompagner dans votre nouvelle organisation familiale dans l'intérêt des enfants.

Selon votre situation, ils peuvent également vous orienter vers d'autres partenaires spécialisés.



Décès
de l'enfant ou du conjoint

Impayés de loyer



Arrivée d'un enfant

- **Soutien / Écoute**
- **Organisation de la vie familiale et de la vie professionnelle**
- **Budget / Logement**
- **Équilibre familial / Parentalité**
- **Démarches administratives**

Des aides financières sont possibles (prêt confort, prestation décès, aides aux vacances et loisirs...),

Retrouvez les sur

caf.fr / ma Caf

Rdv en présentiel Rdv par téléphone